



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2006

À une séance régulière tenue le 6 février 2006, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 100 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation du procès-verbal
- 4- Communications écrites au conseil
- 5- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 6- Propositions
 - a. Loisirs et la culture, ressources humaines
 - b. Travaux publics, ressources humaines
 - c. Trésorerie et les finances approbation des dépenses
 - d. Urbanisme, ressources humaines
 - e. Direction générale et administration, assurances collectives intérimaires
 - f. Modification de la résolution RVSAD-2005-007
 - g. Régularisation de titres, lot 391-6 chemin du Petit Village
 - h. Les affaires politiques et sociales, subvention au club la Moisson d'Or
 - i. Appui au projet d'entente concernant le Zoo de Québec
 - j. Adjudication d'un contrat pour les TIT
 - k. Adjudication d'un contrat pour l'entretien ménager des bâtiments
 - l. Demandes de projets pour intégration au plan triennal d'immobilisation pour l'agglomération de Québec
 - m. Appui au séminaire Saint-François pour une demande de subvention Infrastructures Canada-Québec
 - n. Adoption d'une entente Accès D
 - o. Séance du conseil d'agglomération du 7 février 2006 à 17 h
- 7- Matière nécessitant une consultation publique
- 8- Motions et règlements
 - a. Avis de motion – Règlement pour la cession d'une route
- 9- Adoptions des règlements
 - a. Adoption du règlement sur le traitement des élus
 - b. Adoption d'un règlement créant un CCU
 - c. Adoption d'un règlement sur les dérogations mineures
 - d. Adoption règlement d'emprunt sur 1210 du 7 décembre 2005
- 10- Période de questions de citoyens (15 minutes)
- 11- Période d'intervention des membres du conseil
- 12- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-090 point no 1, séance régulière du 6 février 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-024 comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 6 février 2006 soit accepté tel que présenté.

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la *Loi sur les Cités et villes et aux usages acceptés*.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2 et 3- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES : LA SÉANCE SPÉCIALE DU 29 DÉCEMBRE 2005, LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2006, LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 JANVIER 2006 ET LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JANVIER 2006

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-091 points nos 2 et 3, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-025, comité plénier du 30 janvier 2006

(PRÉALABLEMENT À L'ADOPTION, QUESTIONS DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller district no 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De l'adoption des procès-verbaux des séances suivantes :

- Séance spéciale du 29 décembre 2005
- Séance régulière du 9 janvier 2006
- Séance spéciale du 12 janvier 2006
- Séance spéciale du 16 janvier 2006

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NO 4, séance du 6 février 2006

Il n'est fait mention d'aucune communication au conseil autre que celles traitées dans les résolutions de la présente séance, notamment celle émanant du Conseil d'agglomération de Québec (150 pages).



5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 5, séance du 6 février 2006



6a- LOISIRS ET CULTURE - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-092 point no 6a, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCES : MVSAD-2006-012 et MVSAD-2006-019, comité plénier du 30 janvier 2006

CONSIDÉRANT les mémoires MVSAD-2006-012 et MVSAD-2006-019 établissant que trois ententes restent à conclure avec les organismes suivants :

- École de danse Celtique
- École de danse 100% Funktionel
- Académie de danse sociale

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller district no 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'adopter les trois derniers contrats pour assurer la programmation des activités sportives et culturelles pour la saison automne-hiver 2006.

D'autoriser le directeur général à signer les ententes précitées dont les contrats respectifs font partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6b- TRAVAUX PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-093 point no 6b, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-026, comité plénier du 30 janvier 2006

CONSIDÉRANT QUE des entrevues furent tenues après l'ouverture publique du poste tel qu'il appert du rapport soumis au comité plénier du 30 janvier 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE Pierre Lemieux soit nommé contremaître des travaux publics de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conformément aux conditions décrites dans le mémoire administratif.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6c- LA TRÉSORERIE ET LES FINANCES – APPROBATION DES DÉPENSES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-094 point no 6c, séance du 6 février 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-020, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'approuver les dépenses encourues pour la période de janvier 2006 conformément au rapport détaillé déposé au comité plénier du 30 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6d- URBANISME - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-095 point no 6d, séance du 6 février 2006
RÉFÉRENCES : MVSAD-2006-028,29,45 comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De procéder à l'engagement de M. Simon Théberge à titre de préposé au soutien administratif pour une période maximale de six (6) semaines à compter du 24 janvier 2006 aux conditions mentionnées au sommaire administratif.

D'Autoriser l'engagement de Mme Renée-Claude Giasson, de Mme Nathalie Gagnon, de Mme Rolande Grégoire Paquet et de Mme Aline Verreault Bernier au titre de brigadière scolaire sur appel conditionnellement à la confirmation du Service de police que ces personnes n'ont pas de casier judiciaire en relation avec le travail à exécuter.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e- LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ADMINISTRATION - ASSURANCES COLLECTIVES INTÉRIMAIRES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-096 point no 6e, séance du 6 février 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-030, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'autoriser le contrat de protection intérimaire d'assurances collectives avec la firme Desjardins pour les nouveaux employés de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures non couverts par le régime actuel jusqu'à ce que des soumissions publiques soient ouvertes en mars ou début avril 2006 pour l'adoption d'un régime spécifique à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO : RVSAD-2005-007

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-097 point no 6f, séance du 6 février 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-031, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller district no 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De modifier le terme « d'attaché politique » par celui « d'adjoint administratif » afin de mieux refléter les fonctions décrites dans le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6g- LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ADMINISTRATION –
RÉGULARISATION DE TITRES, LOT 391-6 CHEMIN DU PETIT
VILLAGE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-098 point no 6g, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-032, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De procéder à la rétrocession par l'intermédiaire d'un règlement de cession d'assiette d'une vieille route désaffectée depuis des décennies pour un montant nominal et aux frais et entiers dépens du requérant. L'avis de motion est donné ce 6 février 2006 suivi le 13 février 2006 de l'adoption définitive du règlement précité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6h- LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – SUBVENTION AU
CLUB LA MOISSON D'OR**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-099 point no 6h, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-034, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'allouer une subvention au montant de 100 \$ au club social la Moisson d'Or.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i- APPUI AU PROJET CONCERNANT LE ZOO DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-100 point no 6i, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-035, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'appuyer le plan de relance du zoo et de l'aquarium présenté par la Ville de Québec;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est favorable à assumer sa juste quote-part d'un déficit potentiel pour les opérations;

QUE la participation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'inscrit exclusivement en tant que membre de la Communauté métropolitaine de Québec;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministre responsable, M. Michel Després.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j- ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TIT

RÉSOLUTION NO : RVSAD-2006-101 point no 6j, séance 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-042 comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'autoriser la mise en œuvre du projet de finalisation des travaux du réseau informatique selon les modalités prévues au mémoire administratif. Il s'agit d'accorder un contrat à la firme Victrix pour un montant de 24 845,40 \$ (incluant les taxes).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k- ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-101 point no 6k, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-041, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'accorder le contrat de prolongation des services pour l'entretien ménager des édifices municipaux aux plus bas soumissionnaires, soit la firme Les entretiens Sorcan pour un montant de 24 990 \$ (taxes incluses) pour la période du 13 février 2006 au 11 février 2007 (le complexe municipal et la bibliothèque).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6l- DEMANDES DE PROJETS POUR INTÉGRATION AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-101 point no 6k, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-044, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De réclamer de l'agglomération de la Ville de Québec, sa juste part des investissements au niveau du programme triennal d'immobilisation 2006-2008 pour les infrastructures artérielles et les équipements d'intérêt collectif sur son territoire;

De demander qu'on confie à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures la gestion annuelle d'une enveloppe au moins équivalente à la contribution de ses citoyens, soit 3,6279 % du total des investissements adoptés pour les infrastructures d'agglomération;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au Ministère des affaires municipales et des régions.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m-APPUI AU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-102 point no 6m, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-036, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district no 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De donner son appui au Séminaire Saint-François pour l'obtention d'une subvention des Infrastructures Canada-Québec pour la réalisation d'un terrain de soccer synthétique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n- ADOPTION D'UNE ENTENTE ACCÈS-D

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-103 point no 6n, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-043, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller district no 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'autoriser la convention avec la Caisse Desjardins concernant le service Accès D universel pour permettre aux citoyens de payer leur compte de taxes ou comptes divers par le biais d'Internet, guichet automatique ou à toute institution financière selon les modalités prévues au mémoire administratif déposé lors du comité plénier du 30 janvier dernier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o- LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 7 FÉVRIER 2006 À 17 H 00

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-104 point no 6o, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : bref comité plénier du 6 février 2006

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération la semaine dernière et l'obligation pour la municipalité de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'Exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE les conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accordent une autorisation et approbation générale au maire pour les dossiers et points suivants de l'ordre du jour du conseil d'agglomération : Les points 2, 3 et 5 à 18 de l'ordre du jour.

QU'AU point 1- Adoption de l'ordre du jour,

Monsieur le Maire Corriveau requiert d'ajouter en varia un point concernant les demandes d'inclusion des projets suggérés par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre du plan triennal d'immobilisation de l'agglomération de Québec. Il faut tenir compte des modalités inscrites dans la résolution au même effet du conseil de Ville de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures NO RVSAD-2006-101 point no 6k, séance du 6 février 2006.

CONSIDÉRANT l'adoption éventuelle des règlements de l'agglomération, qu'il soit ajouté en varia que soit considérée la mise en œuvre d'une présentation documentaire incluant les trois logos des municipalités reconstituées ou encore un logo de conception nouvelle pour représenter l'agglomération. Il est suggéré que la correspondance et les documents officiels fassent mention des trois villes ou affichent une terminologie représentative de l'agglomération;

QU'AU point 4- Entente avec le Zoo et l'aquarium;

Comme cette entente sera concrétisée par l'intermédiaire de la Communauté métropolitaine de Québec et qu'il ne s'agit pas d'équipements d'agglomération, il n'y a pas de nécessité de décider de cette question au conseil d'agglomération. Il s'agit donc de ne pas adopter telle résolution ou de préciser par ajout au texte de celle-ci les réserves précitées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NO 7, séance du 6 février 2006

Il n'est fait mention d'aucune matière nécessitant une consultation publique.



8a- AVIS DE MOTION– RÈGLEMENT POUR LA CESSION D'UNE ROUTE

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2006-006 point no 8a, séance du 9 janvier 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-032, comité plénier du 30 janvier 2006

Avis de motion est par les présentes donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no REGVSAD-2006-008 ayant pour objet d'adopter un règlement pour la cession d'une route désaffectée depuis des décennies.



9a- ADOPTION DU RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET AL. REGVSAD-2006-001

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-105 point no 9a, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-037, comité plénier du 30 janvier 2006

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) établit les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir des pouvoirs prévus à la loi et adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'une allocation de transition;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été préalablement donné le 9 janvier 2006 par Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district no 2, et qu'un projet de règlement a été déposé la même date pour informer le public;

ATTENDU QU'UN avis de 21 jours a été donné en la forme prescrite par la loi précitée la *Loi sur les cités et villes* L.R.Q. chap. C-19;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'adopter le règlement REGVSAD-2006-001 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9b- ADOPTION DU RÈGLEMENT – RÈGLEMENT CRÉANT UN CCU REGVSAD-2006- 005

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-106 point no 9b, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-022, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'adopter le règlement REGVSAD-2006-005 règlement sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9c- ADOPTION DU RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES - REGVSAD-2006-004

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-107 point no 9c, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-021, comité plénier du 30 janvier 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district no 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'adopter le règlement REGVSAD-2006-004 sur les dérogations mineures

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9d- ADOPTION DU RÈGLEMENT – ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR 1210 DU 7 DÉC. 2005-REGVSAD-2006-006

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-108 point no 9iv, séance du 6 février 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-039, comité plénier du 30 janvier 2006

ATTENDU les articles 3 et suivants du décret 1210-2005 publié le 10 décembre 2005 selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'intention de procéder à des versements par tranche selon les besoins exprimés et déterminés au cours des années pour l'objet du présent règlement;

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le règlement REGVSAD-2006-006. Règlement d'emprunt pour réduire les taux de taxes d'agglomération à la municipalité centrale en vertu des articles 3 et suivants du Décret 1210-2005.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 10, séance du 6 février 2006



11- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 11, séance du 6 février 2006



12- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-109 point no 12, séance du 6 février 2006

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le maire Marcel Corriveau
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2
ET RÉSOLU PAR le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De clôturer la séance de ce 6^{ème} jour de février 2006 à 21 h 30 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, greffier